PROGRAMME PROPOSE – 07 novembre, SYNERGILE

- Programme PACTE Présentation des actions menées et exemples de projets soutenus en Outre-mer
- Focus sur le projet « Rex des consommations électriques des bâtiments tertiaires en Guadeloupe » - Artelia, lauréat PACTE
- Echange interactif sur l'enjeu et les besoins d'adaptation des règles de l'art aux spécificités ultramarines
- Echange sur les opportunités d'actions futures : Présentation de démarches à l'étude





Programme d'Action pour la qualité de la

Construction et la Transition Energétique



Un programme qui

mobilise toute la filière bâtiment autour d'actions concrètes

visant à renforcer la qualité des constructions et des rénovations pour une véritable efficacité énergétique.













































Programme lancé en 2015, qui se clôture fin 2019

Porté par les Pouvoirs Publics (DHUP)

Présidé par Sabine BASILI (Vice-Présidente de la CAPEB) L'AQC assure la gestion du secrétariat technique

24 M€ engagés, dont 17 M€ sous forme de subventions







Notamment...

- 32 Calepins des chantiers
- 15 nouveaux Référentiels techniques
- + de 80 projets soutenus en métropole et en outre-mer





TOUT SUR WWW.PROGRAMMEPACTE.FR



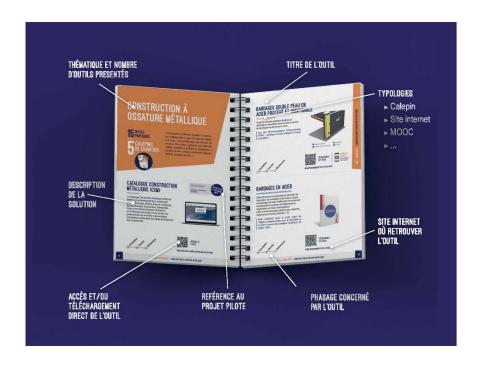




L'heure du bilan,

- ... de la valorisation des ressources produites auprès des filières
- ... de l'évaluation des actions menées
- ... de la suite (?)





30 projets en réponse à des besoins spécifiques des Outre-Mer, **soutenus par PACTE**





Une grande variété de typologie de projets

Des projets et/ou résultats transverses sur les territoires

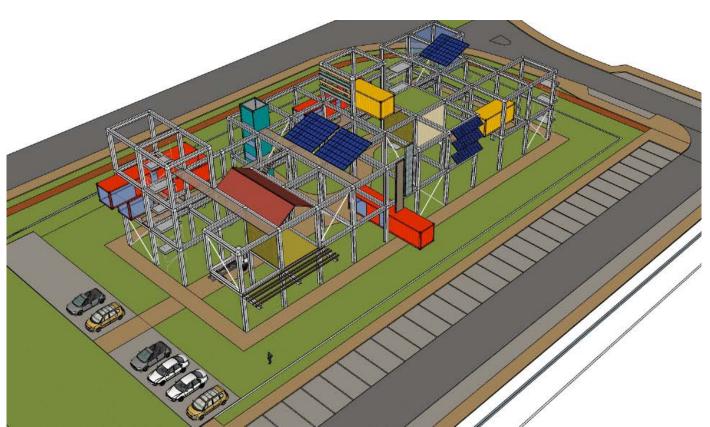


Infrastructures au service de la qualité et la performance des bâtiments tropicaux

Exemples:

Projet BEPOSDOM
Plateau technique
Université des Antilles





Des outils pratiques gratuits au service de la qualité et la performance des bâtiments tropicaux

Exemples:

Logiciel BoisDURAHMENANCO

Logiciel conception sismique



SCIWORKS

- Aide à la décision du choix de la classe de service adéquate pour les bois de construction de bâtiment en Guadeloupe et en Martinique.
- Liste les principales essences et leurs caractéristiques
- Comporte une base de données sur les valeurs d'humidité d'équilibre théorique du bois.

www.anco.pro/projets-bois-dur-amhen

- Aide à la conception et au dimensionnement pour les bâtiments de bureaux ou collectifs RDC à R+3
- Sur la base des règles RSPB
- Pour les Antiles

Des outils pratiques gratuits au service de la qualité et la

performance des bâtiments tropicaux

Guide GEPETO

Guide des Procédés d'Enveloppe pour la Performance Energétique et Thermique des constructions d'Outre-mer







Guide GEPETO Sommaire					
Sommaire					
Partie 1 – Comprendre les phénomènes physiques en jeu	Partie 5 – Durabilité des paramètres clés 97				
Fiches phénomènes	Fiches durabilité				
Fiche 1 : La performance thermique					
Partie 2 – Procédés de construction 3	Partie 6 – Le CSTB vous accompagne dans votre projet d'innovation 106				
Fiches procédés	Fiches accompagnement				
Fiche 1 : Couverture métallique apparente3	Fiche 1: Conseil en innovation107				
Fiche 2 : Couverture métallique ventilée avec	Fiche 2: Intégration de l'innovation109				
isolant épais et panneaux sandwichs	Fiche 3: Essais111				
métalliques de couverture3 Fiche 3 : Couverture métallique ventilée	Fiche 4: Les aides financières113				
avec produit mince réfléchissant4	7 Annexes				
Fiche 4: Toiture-terrasse5					
Fiche 5 : Mur non isolé en béton ou en maçonnerie5	performancielle sur des bâtiments				
Fiche 6 : Bardage en bois non ventilé6					
Fiche 7 : Bardage métallique isolé et panneaux sandwichs métalliques en bardage7	Fiche 3: La réglementation thermique de la Guadeloupe (RTG)119				
Partie 3 – Marques de qualité : comment s'y retrouver ?7	Fiche 4: Bibliographie121				
Fiches qualité					
Fiche 1: Les réglementations8					
Fiche 2: Le marquage CE8					
Fiche 3 : L'évaluation technique8					
Fiche 4: La certification8					
Partie 4 – Paramètres clés spécifiques à la Guadeloupe9	0				
Fiches paramètres clés					
Fiche 1 : Valeurs utiles de la conductivité thermique9					
Fiche 2 : Valeurs utiles des propriétés d'émissivité et d'absorption énergétique9.					
Fiche 3 : Valeurs conventionnelles des résistances superficielles9					
Fiche 4: Exemple de calcul9	5				

Des dispositifs de formation

MOOC

Lumière, thermique et acoustique : bien construire en zone tropicale humide

https://www.mooc-batiment-durable.fr

Formation mobile En Guyane, porté par ACUAA



Développer et valoriser la connaissance

DISPOSITIF REX BÂTIMENTS PERFORMANTS (AQC)







Développer et valoriser la connaissance

Exemples:

DISCABAT, porté Région Guadeloupe

Dispositif de capitalisation automatique des données de bâtiments guadeloupéens

VITERDOM, porté par CIRBAT, FCBA

Détermination de la virulence des espèces de termites des DOM afin d'adapter les protocoles normalisés



REX sur les consommations énergétiques des bureaux, porté ARTELIA

(La Réunion + Guadeloupe)



ARTELIA-Lauréat PACTE AP 11-17-146



Ratio de cor









Présentation du projet :

• Objectifs:

- Collecter des données de performance des bâtiments tertiaires (bureau) sur le territoire de la Guadeloupe (et de la Réunion)
- Etablir une situation de référence à partir de données récentes de consommations d'électricité affinées avec de la mesure
- Définir de façon collective des principes de rénovations et d'usage maitrisé en fonction des constats

• Moyens:

- Enquêtes de terrain et instrumentations
- Analyse individuelle et collective des résultats



Méthodologie du projet :

- Phase 1 : Echantillonnage
 - Etude statistique sur la base de données de la CCIG et l'OREC
 - Sélection de 55 sites selon 3 critères pertinents : effectif salarial, activité et localisation
- Phase 2 : Audit
 - Instrumentation électrique sur 15 jours
 - Entretien avec le personnel pour définir les usages
 - Visite du site avec relevé des équipements
 - Réalisation d'une fiche de synthèse par site
- Phase 3 : REX
 - Compilation des données, analyse globale et rédaction d'un rapport



Général

Eclairage P Onduleur/Serveur

Exemple sur un site représentatif :

Ratio de consommation : 91 kWh/m²/an

Ratio puissance électrique installée par usage instrumenté (W/m²SU totale) :

Climatisation: 77

Eclairage: 6

Informatique: 7

Répartition des usages électriques Autres 9% Climatisation 57%

Echelle de référence

Usage	Ratio	Ratio de puissance installée en W _{élec} /m²SU			
Climatisation	<20	<30	<50	(<80	>80
Eclairage	<7	<10	<13	<20	>20
Informatique	<10	<25	<50	<70	>70
	Excellent	Correct	Moven	Mauvais	Médiocre

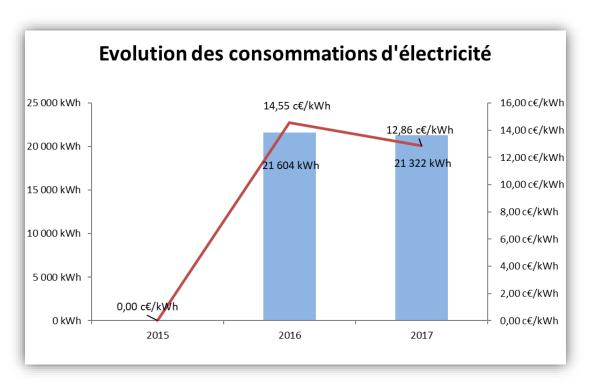
Taille bureaux	Ratio de consommation en kWh _{élec} /m²SU/an				
Surface > 800 m ²	<92	<130	<150	<200	>200
Surface < 800 m ²	<100	<140	<160	<220	>220

Très performant Performant Correcte Moyen



Médiocre

Exemple sur un site représentatif :



Abonnement EDF: Bleu Base 18kVA

Puissance moyenne

appelée pendant les 7,6kVA

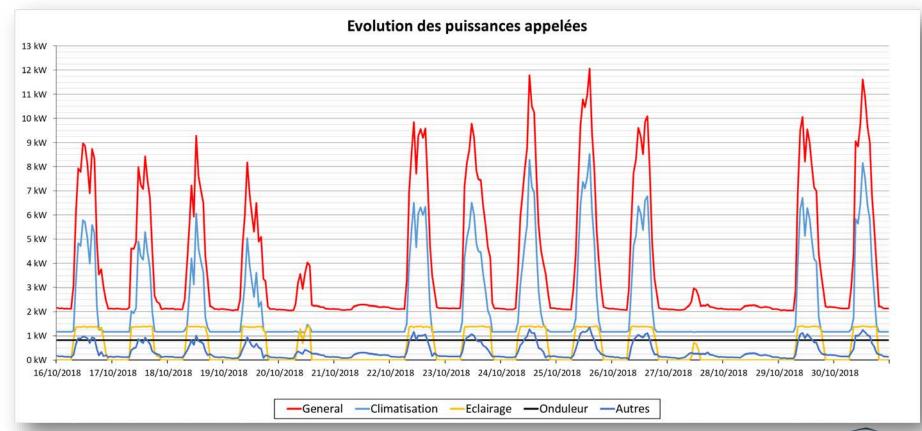
heures d'occupation :

Puissance maximum appelée: 12,1kVA

Analyse MDE: L'abonnement peutêtre réduit

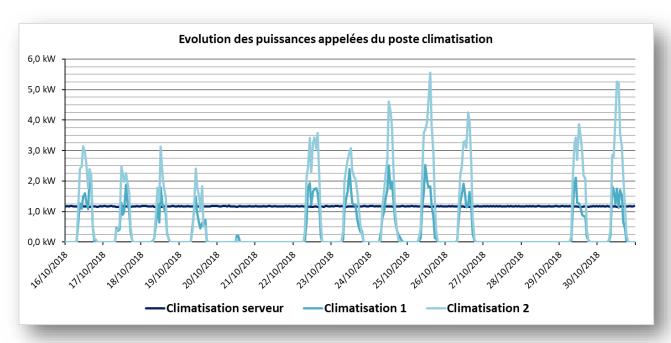


Exemple sur un site représentatif :





Exemple sur un site représentatif :



Part de la consommation : 57%

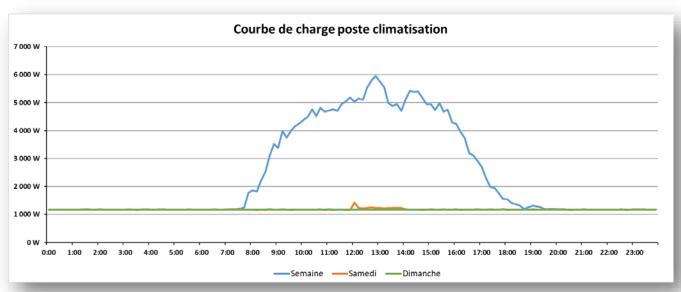
Systèmes installés: Individuels

Commentaires: Climatisation serveur = 56% de la consommation climatisation

Analyse MDE: Augmentation de la température de consigne de la climatisation serveur, isolation thermique du local serveur



Exemple sur un site représentatif :



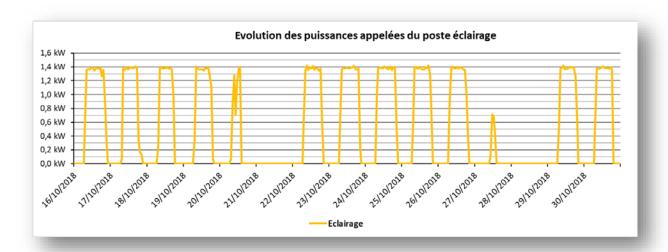
Part de la consommation: 57%

Systèmes installés: Individuels

Appel de puissance calé sur les horaires de travail et la température/rayonnement extérieur Commentaires :Talon résiduel (de l'ordre de 1,2kW) lié au fonctionnement 24h/24h de la climatisation du local serveur



Exemple sur un site représentatif :

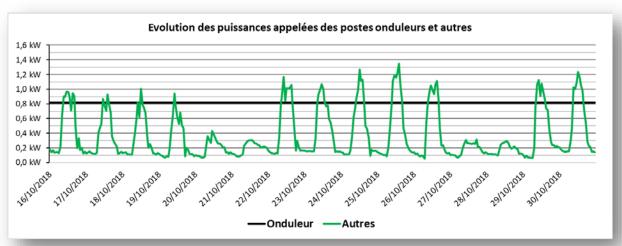


<u>Commentaires</u>: Pas d'éclairage en dehors des horaires de travail, Eclairage constant sur toute la journée

<u>Analyse MDE</u>: Décentralisation de l'allumage de l'éclairage. Amélioration des entrées de lumière naturelle. Mise en place d'éclairage LED



Exemple sur un site représentatif :

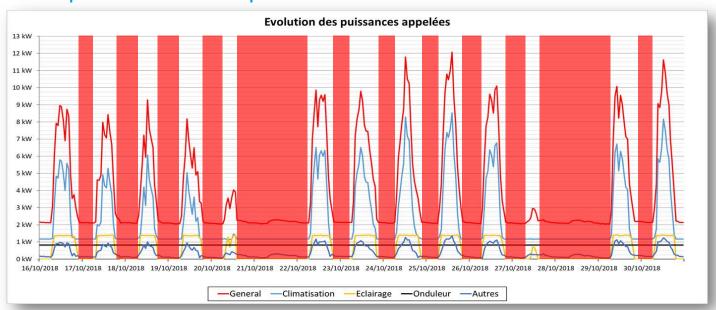


Commentaires: Talon de consommation de 0,1kW (électroménager, équipements en veille)

Analyse MDE : Mise en place de dispositif coupe veille automatique et sensibilisation à l'arrêt des équipements hors période occupée



Exemple sur un site représentatif :



Commentaires: Période inoccupée = 38% de la consommation (55% climatisation serveur, 38% onduleur, 8% autre)

Analyse MDE : Augmentation de la température de consigne de la climatisation serveur, mise en veille/arrêt du serveur, dispositif coupe veille (pour les équipements informatiques et certain électroménager), éclairage LED







L'ADAPTATION DES RÈGLES DE L'ART
ULTRAMARINES

QUELLES STRATÉGIES?

- ACTION LONG ET COURT TERME
- PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE
- PÉRIMÈTRE TECHNIQUE EN LIEN AVEC LE PROGRAMME

LES DISPOSITIFS...

	Avant 2018	Aujourd'hui
COMMISSION BNTEC RÉUNION FRBTP FROMANCO LE PROMISSION BNTEC LE PROMISSION BNTEC RÉUNION BNTEC DE REUNION LE PROMISSION BNTEC RÉUNION LE PROMISSION BNTEC RÉUNION BNTEC RÉUNION BNTEC RÉUNION BNTEC RÉUNION BNTEC RÉ	9 Réunions mobilisant plus de 70 experts	Programme lancé avec plusieurs objectifs ciblés
CERC MARTINIQUE (Cellule Economique Régionale de la Construction) **MARTINIQUE (Cellule Economique Martinique Cellule Economique Régionale de la Construction) **MARTINIQUE (Cellule Economique Cellule Economique Régionale de la Construction) **MARTINIQUE (Cellule Economique Cellule Economique Régionale de la Construction) **MARTINIQUE CERC CERC CELLULE CONSTRUCTION CELLULE CELLULE CONSTRUCTION CELLULE CONSTRUCTION CELLULE CELLULE CELLULE CONSTRUCTION CELLULE CE	Mobilisation de la DEAL et d'experts	Programme lancé
RÈGLE DE L'ART COUVERTURE PAR ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES SOCOTEC BUREAU VERTITAS	Lancement de l'A.O.	Projet lancé

COMMISSION BNTEC RÉUNION





BLOCS AMÉRICAINS

• COUVERTURE MÉTALLIQUE

CERC MARTINIQUE (CELLULE ECONOMIQUE RÉGIONALE DE LAL **CONSTRUCTION**)

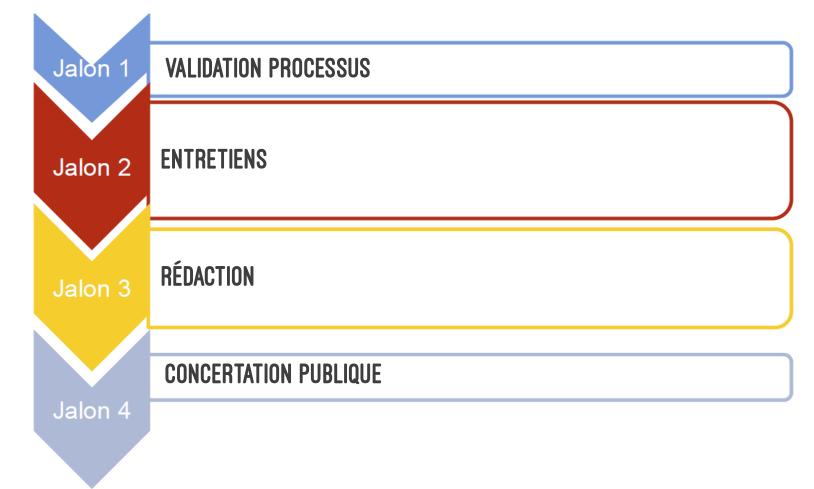




RÈGLE DE L'ART COUVERTURE PAR ÉLÉMENTS MÉT. 3







MERCI DE VOTRE ATTENTION



Et maintenant?

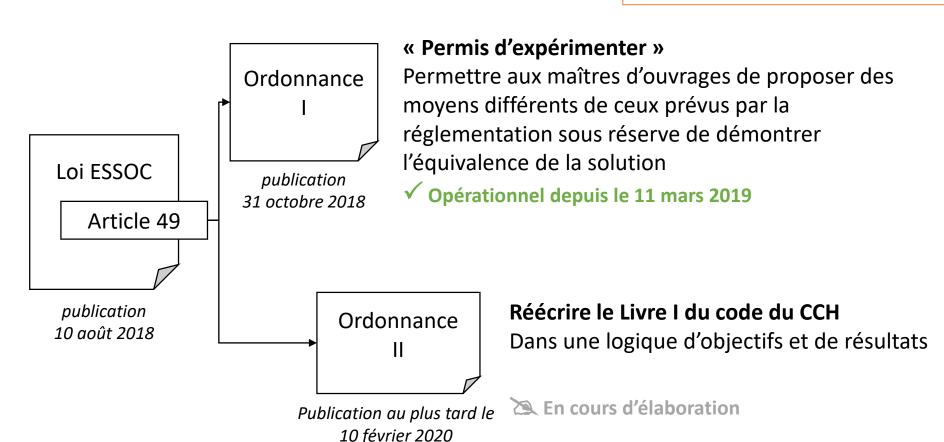
Et maintenant?

Article 49 Loi ESSOC / Solution d'Effet Equivalent (SEE)

En 2 temps:

Courriel dédié : permis-

experimenter@developpementdurable.gouv.fr



Porté par :



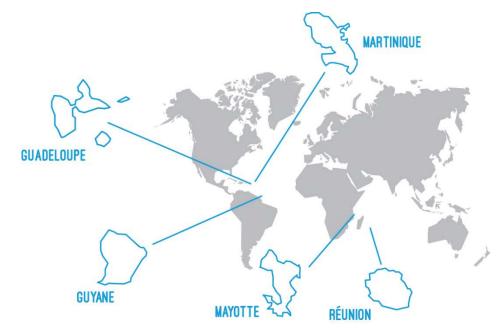
Programme Inter-Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Energie

Budget : 4,59 M€

Volume max CEE: 918 GWhcumac

Date de fin de programme : 21/12/2022

Zone de déploiement du programme :



En partenariat avec :



Fédération des Entreprises des Outre-Mer











Programme Inter-Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Energie



Porté par :

Objectifs

- Assurer de façon pérenne un accès inter-outre-mer à l'ensemble des ressources et outils disponibles sur la construction durable sous climats chauds
 - > Favoriser les liens entre les territoires ultramarins dans le champ de la construction durable
- Contribuer à la sensibilisation sur les bonnes pratiques pour des bâtiments ultramarins économes en énergie
 - Faciliter l'accès aux ressources existantes les plus pertinentes en lien avec l'efficacité énergétique des bâtiments ultramarins
 - Développer de nouveaux outils et actions de sensibilisation en s'appuyant sur des enseignements du terrain et des résultats de projets récents
 - Accompagner et soutenir la mise en œuvre de dynamiques portées par des acteurs locaux





Porté par :

Principaux résultats attendus

- ▶ 1 Plateforme numérique inter-outre-mer de valorisation des ressources disponibles (développé en marque blanche pour être intégré dans les outils Web existants des structures locales)
 - **▶** Base de données qualifiant et indexant les ressources existantes
- ▶ 40 Tutoriels vidéos en accès libre pour la sensibilisation des entreprises, des gestionnaires et des particuliers
- > 8 Guides à destination des professionnels sur des solutions améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments
- **88 Ressources pédagogiques** à destination des formateurs et enseignants
- ► 40 Ateliers de sensibilisation de professionnels, d'entreprises ou d'exploitants/gestionnaires
- ▶ 12 Restitutions publiques des enseignements issus des retours d'expériences
 - ▶ Base de données de 800 retours d'expériences issus du terrain

Accès transverse & valorisation accrue des outils et ressources disponibles pour des bâtiments ultramarins économes



(professionnels, formateurs, gestionnaires de bâtiments, particuliers...)











[3]

+ kits d'intégration (futurs partenaires)



[1]

en « marque blanche »



Mise en place d'une gouvernance inter-outre-mer



Base de données des ressources existantes (qualifiées et indexées)

40 tutoriels vidéos, 8 guides, 88 Ressources pédagogiques

> Résultats PACTE

Ressources issues des 10 dynamiques territoriales

[4]

[5]

Ressources
nouvelles
(programmes
CEE, centres
de ressources)

Enseignements du terrain [2] (80 opérations « auditées »)

Programme Inter-Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Energie

Thématiques de sensibilisation pré-identifiées (tutoriels vidéo, ateliers collectifs...)

- ✓ Optimisation des consommations d'éclairage des bureaux
- ✓ Optimisation des consommations de climatisation des bâtiments tertiaires
- ✓ Végétalisation des bâtiments et infrastructures
- ✓ Isolation thermique
- ✓ Protection solaire
- ✓ Brasseurs d'air : principe, choix (critère d'efficacité), montage et maintenance
- ✓ Ventilation naturelle
- ✓ Conception bioclimatique dans les climats chauds
- ✓ Chauffe-eau solaire (CESI thermosiphon, installation dans le collectif)
- ✓ Durabilité des performances des équipements : choix, prévention des risques (très forte humidité en Guyane, sargasses aux Antilles, etc.)

Programme Inter-Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Energie



Porté par :

Accompagnement de Dynamiques territoriales

- > un **Appel à Manifestation d'Intérêt** ouvert sur une période de 5 mois à partir de janvier 2020
 - > une **période d'incubation** de 3 ou 6 mois en fonction de la maturité des projets
 - > une phase d'aide (80%) et de suivi des **projets sur une période maximale de 24 mois**



Un comité de suivi et jurys

- Pouvoirs Publics (DGEC, DHUP, DEAL, ADEME, MOM)
- **Fédérations** (la FEDOM,..)
- co-financeurs (Régions, AFD, obligés,...)



Animation

- Échanges inter-outre-mer encouragés
- Organisation d'un séminaire de mi parcours
- Évaluation sur des critères communs





Programme Inter-Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Energie

Thématiques pré-identifiées

- ✓ Développement d'offre de service et/ou d'outils pratiques en lien avec l'efficacité énergétique
- ✓ Projet d'information, de sensibilisation ou de formation
- ✓ Mieux comprendre les enjeux et phénomènes en lien avec les économies d'énergie

Programme Inter-Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Energie

			2020		2021			2022						
			T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4	T1	T2	Т3	T4
[1]	Etat des lieux	Ressources et démarches existantes												
[2]	Capitalisation de retours d'expériences	Collecte de retours d'expériences												
		Consolidation des enseignements												
[3]	Outils et actions de sensibilisation	40 vidéos												
		8 supports "guides "												
		88 ressources pédagogiques												
		12 Ateliers & Restitutions publiques												
[4]	Plateforme inter-outre-mer	Définition des fonctionnalités Plateforme												
		Développement & déploiement												
		Définition gouvernance												
[5]	Accompagnement de dynamiques territoriales	AMI												
		Incubation												
		Suivi des projets lauréats / Séminaire												
[6]	[6] Pilotage / Communication / Evaluation													

Programme Inter-Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Energie

Merci pour votre attention

Article 49 - Loi ESSOC

Deux ordonnances pour faciliter la réalisation de projets de construction et libérer l'innovation

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

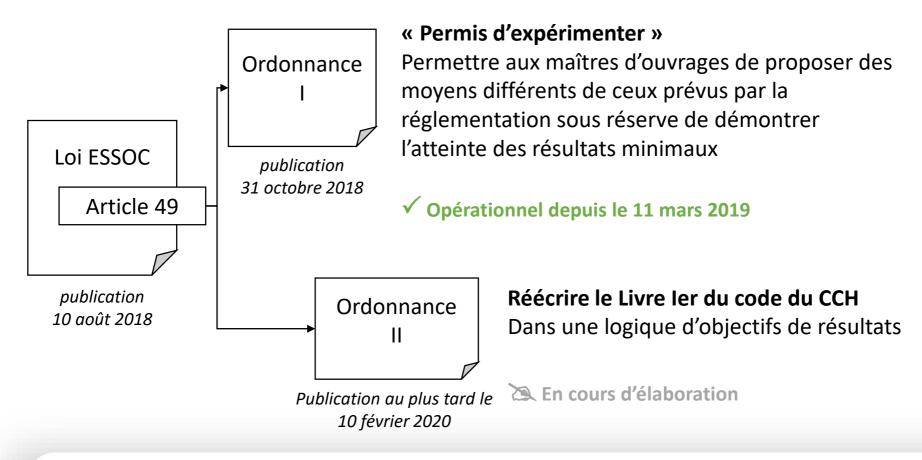


MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES
TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

www.cohesion-territoires.gouv.fr

Article 49 - Loi ESSOC

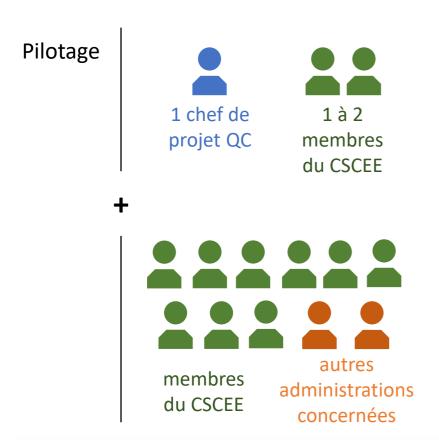
 Objectif: Libérer l'innovation dans la construction en imposant les résultats minimaux à atteindre plutôt que les moyens d'y parvenir.

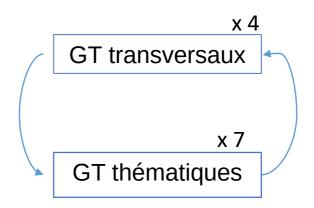


Permis d'expérimenter

Concertation

Un travail de co-écriture entre l'administration et les acteurs de la filière





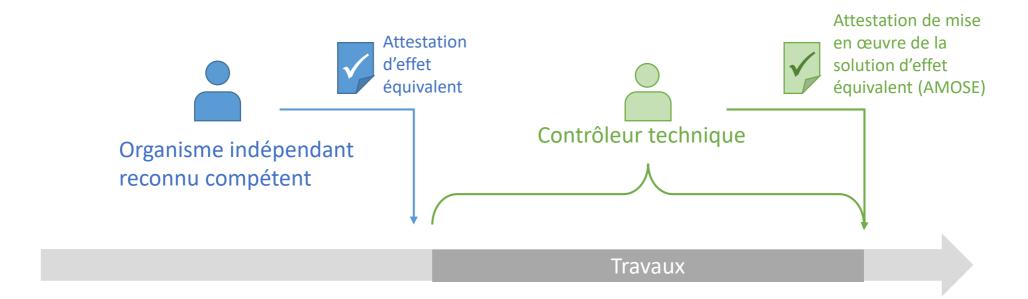
Rédaction conjointe de l'ordonnance I et de son décret d'application

Favoriser l'innovation

Un cadrage de l'innovation en amont et en aval du projet

Contrôle avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme

Contrôle pendant et après les travaux



Ce que précise le décret d'application du 11 mars 2019 :

1/ Les thématiques et types de bâtiments pour lesquels il peut être proposé une solution d'effet équivalent (SEE)

Sécurité incendie, aération, accessibilité, performance énergétique, acoustique, risques naturels, matériaux et réemploi

2/ Les organismes reconnus compétents pour délivrer les attestations d'effet équivalent

3/ Les objectifs généraux pour chaque thématique

Objectifs que la solution d'effet équivalent doit poursuivre et qui permettent d'orienter l'analyse comparative avec la solution de référence

Confusion entre norme et réglementation

Règles de constructions inscrites dans le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)



Effort de régulation à→ mener également mais qui n'est pas l'objet d'ESSOC

Normes d'application volontaire (DTU, règles professionnelles, etc.)

Et

Techniques courantes et Techniques non courantes (au sens des assureurs)

AMI « Permis d'expérimenter »

Site internet: https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/permis-dexperimenter-faciliter-la-realisation-des-projets-de-construction-et-favoriser-linnovation

Courriel dédié: permis-experimenter@developpementdurable.gouv.fr

1/ **Appui technique** : validation de la pertinence du recours au permis d'expérimenter.

Ouverture: 1e avril 2019

2/ Soutien financier

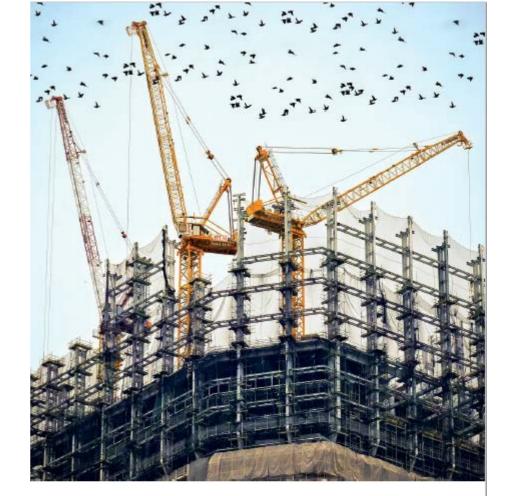
- Surcoût de l'ingénierie pour élaborer la solution innovante
- · Coût de l'attestation d'effet équivalent
- Dans la limite de 10.000 €/projet

Ouverture : 1^e juin 2019 3 périodes de candidatures :

- Du 10 avril au 15 juin 2019
- Du 1^{er} juillet au 15 septembre 2019
- ✓ Du 1^{er} octobre au 15 décembre 2019

3/ **Promotion** pour les projets lauréats: fiches à paraître sur le site du ministère, logos mis à disposition...

Ouverture: Automne 2019



Charte d'engagement volontaire dans le permis d'expérimenter en matière de règles de construction



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLO MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATI

Réécrire les règles de la construction

Etat des lieux des règles de construction



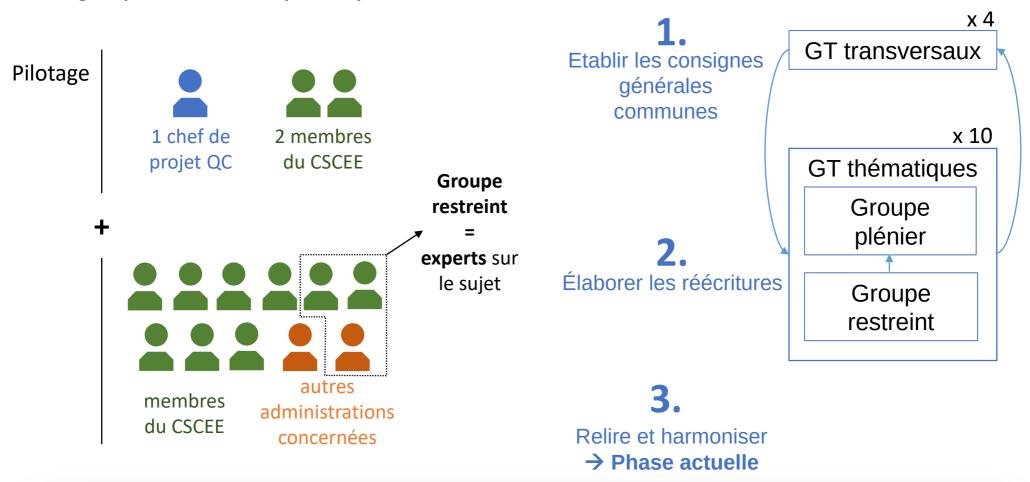
(7 Livres au total)

- 217 articles législatifs (79 pages) et 448 articles réglementaires (174 pages)
- 8 grandes thématiques identifiées :
 - Accessibilité
 - Sécurité Incendie
 - Acoustique
 - Aération
 - Santé
 - Risques
 - Performances énergétiques et environnementales
 - Sécurité

+ les sous-thématiques incluses dans les champs de la Santé, des Risques et de la Sécurité

• Un certain nombre de règles dans d'autres Codes

14 groupes de travail copilotés par l'Etat et la filière Construction



Bilan de la concertation

70 réunions avec les acteurs en 8 mois...

... réunissant plus de 100 participants...

 \dots et rassemblant les 16 organisations professionnelles du CSCEE

217 articles législatifs traités...

... pour une **réduction de 15\% du livre I du CCH** (nombre d'articles et caractères)

ESSOC I et II en bref

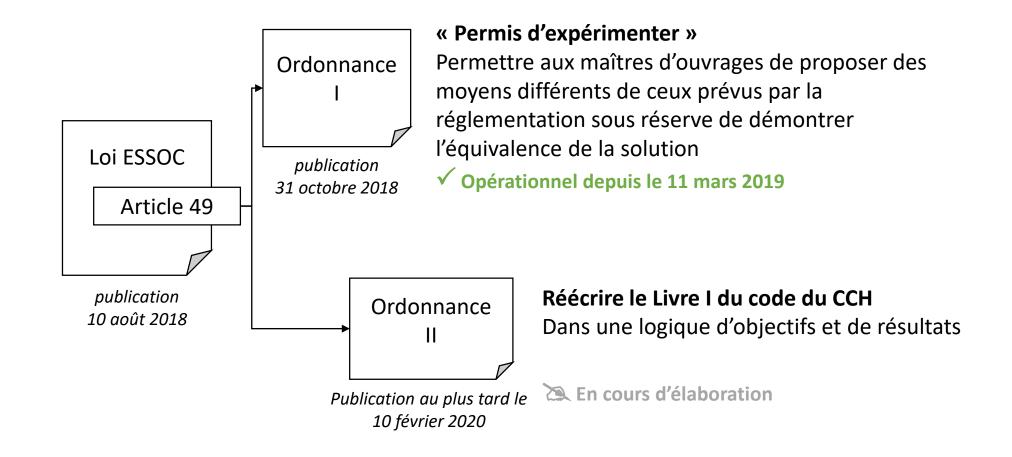
	Ordonnance ESSOC I « permis d'Expérimenter »	Ordonnance ESSOC II Réécriture du livre I du CCH					
Calendrier	Opérationnel depuis le 11 mars 2019	 Publication de la partie législative en février 2020 Réécriture des textes réglementaires courant 2020/2021 					
Principe	Permettre la mise en œuvre de Solutions d'Effet Equivalent	 Simplifier la rédaction et l'application des règles de construction Permettre la mise en œuvre de Solutions d'Effet Equivalent 					
Champs d'application	8 grands domaines de la construction	Tous les domaines de la construction					
Dispositif incitatif	Appel à Manifestation d'Intérêt	Non défini à ce jour					

Merci de votre attention

Et après?

Article 49 Loi ESSOC / Solution d'Effet Equivalent (SEE)

En 2 temps:





Courriel dédié : permis-

experimenter@developpementdurable.gouv.fr

Article 49 Loi ESSOC / Solution d'Effet Equivalent (SEE)

En 2 temps:

Ordonnance I - Permis d'expérimenter

- Expérimentation
- Possibilité laissée au maître d'ouvrage d'utiliser des moyens différents de ceux inscrits dans la réglementation mais ayant un effet équivalent : SEE.
- Production d'une attestation d'effet équivalent à joindre au dossier de demande de PC
- Production d'une attestation de bonne mise en œuvre au cours du chantier

Ordonnance II - Droit commun

- Réécriture du Livre I du CCH en bannissant les prescriptions de moyens. Intégration d'objectifs et résultats à atteindre
- Déclaration par le maître d'ouvrage du recours à une SEE, à la fin du chantier, avec transmission de l'attestation initiale et de l'attestation de bonne mise en œuvre
- Volonté de simplification et clarification
- Rédaction des textes grâce à une large concertation des administrations, des fédérations et de la société civile
- Ne concerne que la réglementation (CCH), pas les normes d'application volontaire (DTU, règles pro, ...)